

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

**MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ET
SUPERIEUR**

UNIVERSITE POLYTECHNIQUE DE BOBO-DIOULASSO

INSTITUT DU DEVELOPPEMENT RURAL



MEMOIRE DE FIN DE CYCLE

En vue de l'obtention du

DIPLOME D'INGENIEUR EN VULGARISATION AGRICOLE

THEME

**Problématique foncière du domaine du Centre Agricole
Polyvalent de Matourkou (CAP/M). Analyse et perspectives.**

Présenté par :

Dabré Ismaël

Maître de stage : Dr Bienvenu ZONOU

Directeur de mémoire : Pr Patrice TOE

TABLE DES MATIERES

DEDICACE	iii
REMERCIEMENTS	iv
LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS	vi
RESUME	vii
INTRODUCTION GENERALE	1
1. Contexte et problématique	1
2. Objectifs de l'étude	3
3. Hypothèses de l'étude.....	4
4. Méthodologie.....	4
4.1. Approche utilisée.....	4
4.2. Définition des concepts	4
4.3. Echantillonnage	5
4.4. Méthode de collecte des données	5
4.5. Analyse de données.....	6
5. Difficultés rencontrées	6
6. Plan d'ensemble.....	6
PREMIERE PARTIE : GENERALITES	7
CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL	8
1.1 Présentation de la structure d'accueil.....	8
1.2 Relief, hydrographie et climat.....	9
1.3 Date de création et évolution du CAP/M.....	9
1.4 Organisation du CAP/M	9
1.5 Missions du CAP/M	11
1.6 Contribution du CAP/M au secteur de développement.....	11
CHAPITRE II : DYNAMIQUE ENVIRONNEMENTALE DU CAP/M.....	13
2.1 L'environnement législatif traditionnel	13
2.2 Cadre foncier moderne.....	13
DEUXIEME PARTIE : RESULTATS ET DISCUSSION	15
CHAPITRE I : RESULTATS	16
1.1 Historique du village de Matourkou	16
1.2 Organisation de la société Tiéfo	16
1.3 Situation de l'occupation du domaine.....	16
1.4 Historique de l'occupation de l'espace du CAP/M	17

1.5	Impact des villages environnants	17
1.5.1	Cas des populations de Samangan et de Logofourouso	17
1.5.2	Cas de la zone riveraine de Kodéni	17
1.5.3	Cas des villages de Farako-bâ et de Matourkou	18
1.6	Disponibilité en réserves de terres du CAP/M	19
1.7	Caractéristiques des exploitants du domaine du CAP/M	19
1.7.1	Caractéristiques sociodémographiques	19
1.7.2	L'accès à la terre sur le domaine	20
1.8	Avis des acteurs sur le processus de concertation	22
1.8.1	Avis des gestionnaires traditionnels	22
1.8.2	Avis de l'institution	22
1.8.3	Avis des exploitants	22
1.8.4	Avis des services techniques de l'Etat	23
1.8.5	Avis de la commune	23
CHAPITRE II : DISCUSSION		24
2.1	Le CAP/M entre légalité et légitimité	24
2.2	Les conséquences de l'occupation du domaine à travers l'histoire du peuplement	25
2.3	Vers une approche participative de gestion du terroir	26
CONCLUSION GENERALE		27
BIBLIOGRAPHIE		29
ANNEXE		32

DEDICACE

A mon père **Dabré Brahima** qui n'est plus,

A ma femme **Ouattara Hawa** qui m'a toujours soutenu,

A mes jumeaux **Rachid et Rachida**,

A tous ceux qui sont restés à mes côtés

Nous dédions ce mémoire !

REMERCIEMENTS

Ce travail est le résultat d'un stage de six (06) mois effectué au Centre agricole polyvalent de Matourkou (CAP/M). Nous sommes heureux d'exprimer nos sentiments de sincère gratitude à l'endroit de toutes celles et de tous ceux qui, de façon diverses, ont apporté une touche à la réalisation de ce stage. Nos remerciements s'adressent plus particulièrement aux personnes suivantes:

- Pr Patrice TOE, notre directeur de mémoire, qui a bien voulu nous encadrer avec beaucoup d'intérêt et de rigueur scientifique ;
- Dr Zacharie SEGDA, directeur général du CAP/M, qui nous a permis d'effectuer ce stage ;
- Dr Bienvenu ZONOU, directeur de la formation du CAP/M, notre maître de stage, pour le suivi, sa disponibilité, ses conseils, l'attention particulière dont il a fait preuve lors de ce stage et pour nous avoir donné ce stage. Qu'il trouve ici l'expression de notre profonde gratitude ;
- Mr Moussa BILALY, notre guide terrain, pour ses multiples visites et sa franche collaboration ;
- M. Karim TRAORE pour sa franche contribution ;
- M. le Secrétaire général de la mairie de Konsa ;
- les enseignants de l'IDR, pour le partage de leur savoir, leur abnégation au travail et leur intérêt qu'ils affichent à la formation des étudiants ;
- tout le personnel du CAP/M pour leur accueil chaleureux ;
- tous les promotionnaires du cycle des ingénieurs en vulgarisation agricole et particulièrement les professionnels qui ont su susciter et entretenir une ambiance de franche collaboration empreinte de convivialité, de combativité et d'humour durant ces trois (03) années de formation à l'UPB ;
- toutes les autorités coutumières de Matourkou et des villages environnants ;
- tout le personnel des différents ministères techniques, du guichet unique du foncier (GUF), du cadastre et du PAGREN;
- toute la grande famille TRAORE, pour leur soutien sans cesse ;
- tous nos collègues stagiaires, pour les multiples échanges ;
- tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, nous ont exprimé leur soutien durant ce stage.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Liste des figures

Figure 1 : Constitution du domaine foncier du CAP/M	19
Figure n°2 : Modes d'acquisition des terres sur le domaine du CAP/M	21

Liste des tableaux

Tableau 1 : Récapitulatif des caractéristiques sociodémographiques des chefs d'exploitation.....	19
---	----

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

A.N.	: Assemblée Nationale
ATAS	: Agent Technique d'Agriculture Spécialisé
CAP/M	: Centre Agricole Polyvalent de Matourkou
CFFA	: Centre de Formation des Formateurs d'Agriculture
CVD	: Conseil villageois de Développement
CVGT	: Commission Villageoise de Gestion des Terroirs
EPE	: Etablissement Public de l'Etat
FAO	: Food Agricultural Organisation (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture).
GPS	: Global Positioning System
GUF	: Guichet Unique du Foncier
IA	: Ingénieur d'Agriculture
IDR	: Institut du Développement Rural
IIED	: Institut International pour l'Environnement et le Développement
MED	: Ministère de l'Economie et du Développement
PNSFMR	: Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural
TSA	: Technicien Supérieur d'Agriculture
TSAS	: Technicien Supérieur d'Agriculture Spécialisé
UNICEF	: United Nations International Children's Emergency Fund
UPB	: Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso

RESUME

L'objectif principal de la présente étude est de contribuer à appréhender les logiques d'occupation du domaine foncier du CAP/M, pour une gestion durable et non conflictuelle à travers l'analyse des trames foncières dudit domaine. Elle a été réalisée dans le terroir de Matourkou dans la région des Hauts-Bassins dans le but de voir l'évolution de l'occupation du domaine et de créer un processus de concertation entre les différents utilisateurs. Les objectifs spécifiques se résument d'abord à la description des conditions historiques d'occupation du domaine, ensuite à la caractérisation du niveau d'occupation du domaine par les populations et enfin à la proposition d'un processus de concertation entre les populations et l'institution.

La méthodologie adoptée pour cerner cette problématique foncière repose sur l'utilisation combinée des approches historique et documentaire. L'approche historique a permis de présenter l'évolution des différents modes de gestion foncière et de comparer le contexte d'abondance des terres dans le temps et celui d'aujourd'hui et la recherche documentaire a permis de poser le problème et de fixer les hypothèses.

Les résultats de l'étude montrent que les conditions historiques d'occupation du domaine sont étroitement liées aux travaux forcés de l'agriculture coloniale plus précisément la culture du sisal pour la métropole. Environ 45% des terres du CAP/M sont occupées par les populations à des fins agricole et pastorale. Cette dynamique d'occupation du domaine est motivée par le manque d'espace culturel, une croissance démographique élevée et la recherche de terres fertiles. Les principaux utilisateurs sont favorables à une meilleure gestion du domaine sur la base d'une collaboration franche afin de prendre en compte les réalités du terroir de Matourkou et des villages environnants.

Mots-clés : Problématique foncière, domaine, occupants, gestion durable.

INTRODUCTION GENERALE

1. Contexte et problématique

En Afrique subsaharienne, l'utilisation des terres et des ressources naturelles sont fortement marquées par l'enchevêtrement des droits, la polyvalence des lieux, la complémentarité des usages (Marie et al, 1998). Les systèmes fonciers évoluent dans tout le Sahel à des rythmes différents, de manière plus ou moins profonde et dans plusieurs directions (Lund, 1997). La raréfaction de l'espace, la monétarisation des économies, la transformation des rapports sociaux et des représentations de la nature constituent les trois grands domaines où se situent les causes majeures de l'évolution profonde des systèmes fonciers sahéliens (Raynaut, 1997). La dimension dynamique des relations entre les communautés humaines et leur environnement naturel est particulièrement nette là où la saturation de l'espace pose avec acuité le problème de la dégradation des ressources naturelles (Raynaut, 1997).

Le rapport foncier est un rapport social déterminé par l'appropriation de l'espace (Le Bris et al, 1991). La maîtrise foncière de l'Etat reste souvent formelle, et l'appropriation réelle des terres se transforme de façon progressive et incontrôlée (LE Bris et al, 1991). Assurer une stabilité sociale et économique dans la durée oblige à trouver des solutions plus permanentes quant aux endroits où les populations peuvent vivre et travailler (FAO, 2005).

Depuis le début des années 90, une proportion croissante d'espaces ruraux au cœur du bassin cotonnier, dans les régions de la Boucle du Mouhoun et des Hauts-Bassins, sont confrontés à des problèmes de saturation foncière à cause de l'extension des superficies cultivées et de la pression démographique liée en large partie à l'installation de migrants (Zonou, 2004). Les conflits entre usagers sont inévitables dans tout système de gestion des ressources naturelles. Une gestion décentralisée des ressources naturelles efficace donc doit développer une structure pour résoudre de tels conflits de façon à ce qu'ils ne mettent pas en cause le système dans son ensemble (Winter, 1998). L'augmentation et la violence des luttes actuelles pour la terre montrent bien que des changements sont entrain de se passer en zone rurale (Zonou et al, 2012). Le rôle que jouent les conflits liés aux terres et aux ressources dans l'insécurité croissante fait qu'il est vital de trouver le moyen de résoudre les conflits au plus tôt avant qu'ils ne s'intensifient (iied, 2005). Pour régler de manière correcte l'important problème des conflits liés à la terre en campagne, il est important de préciser les différentes catégories de terres en prenant en compte les changements positifs en cours en milieu rural ; on encouragera toutes les réflexions qui permettront de renforcer les moyens de surveiller et

de suivre les activités des organisations locales (PNSFMR, 2007). Pour instaurer la confiance entre le gouvernement et la population, il est indispensable de prendre le temps de mener une consultation efficace et d'adopter un calendrier très souple (iied, 2005). Toutes les terres constituant le domaine foncier rural de l'Etat doivent faire l'objet de recensement, de délimitation et d'immatriculation au nom de l'Etat. Elles font l'objet d'une gestion rationnelle et durable par les services compétents de l'Etat ou par tout organisme public spécialisé créé à cet effet (Loi 034-2009). Il est souhaitable d'autoriser l'usage d'une terre à titre temporaire et ces attributions temporaires doivent être clairement définies pour prévenir d'éventuels conflits.

Le domaine foncier du Centre Agricole Polyvalent de Matourkou (CAP/M) se situe dans le Sous-Bassin Versant de Farako-bâ. Cet espace foncier est aussi bien exploité par le CAP/M que par les populations riveraines. A cet effet, des activités agricoles de nature diverse y sont pratiquées : parcelles de production, parcelles pour des tests de démonstration dans le cadre de la formation continue des futurs agents d'agriculture du Burkina Faso. L'ensemble de ces activités est mené sans concertation réelle entre acteurs. Ce qui rend difficile la gestion intégrée des ressources disponibles.

La nécessité de modernisation de nos jours nécessite de plus en plus une maîtrise du foncier. Cette modernisation du domaine du CAP/M est confrontée à d'énormes difficultés liées à son occupation anarchique de plus en plus croissante. Le plan d'aménagement du domaine du CAP/M participe à la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion conservatoire des eaux et des sols dans le Sous-Bassin Versant de Farako-bâ et y occupe une place importante. Malgré l'ensemble des efforts entrepris, le domaine du CAP/M semble amorcer une dynamique qui risque à terme de remettre en cause la viabilité du domaine. La stratégie idéale pour cette problématique est la mise en place d'un processus de concertation avec les différents acteurs dans l'optique de la sécurisation foncière du domaine.

Il ressort que l'état d'occupation du Centre Agricole Polyvalent de Matourkou a atteint des niveaux inquiétants, mais jusque-là aucun état des lieux sur l'historique et le degré d'occupation du domaine n'a été fait. On est en droit de se demander si le seuil d'occupation actuel du domaine ne compromettrait pas à terme toute politique de développement du centre. C'est en cela que la présente étude intitulée : « Problématique foncière du domaine du CAP/M. Analyse et perspectives. » est menée en vue du diagnostic des problèmes liés à la gestion des ressources naturelles du domaine du CAP/M et y apporter des solutions idoines.

2. Objectifs de l'étude

L'objectif général de cette étude est de contribuer à appréhender les logiques d'occupations du domaine du Centre Agricole Polyvalent de Matourkou (CAP/M).

De façon spécifique, il s'agit de :

- décrire les conditions historiques d'occupation de l'espace par le CAP/M;
- caractériser le niveau d'occupation du domaine par la population aujourd'hui;
- proposer les conditions d'une occupation concertée entre la population et l'institution.

3. Hypothèses de l'étude

Trois hypothèses sous-tendent la problématique :

- l'occupation des terres de Matourkou procède d'une condition historique d'expropriation des terres du domaine rural;
- le niveau d'occupation du domaine par les populations aujourd'hui compromettrait à long terme le développement du Centre;
- une implication des populations dans la gestion du patrimoine du domaine garantirait une gestion concertée.

4. Méthodologie

Pour notre étude, une démarche méthodologique basée sur la combinaison de la recherche documentaire, qui a abouti à une fouille d'archives, et de l'enquête terrain a été adoptée afin d'analyser la situation qui prévaut dans le domaine du CAP/M. La phase terrain s'est effectuée à travers les points suivants : l'approche utilisée, la population cible enquêtée, l'échantillonnage, la méthode de collecte des données et l'analyse de données.

4.1. Approche utilisée

L'approche historique est utilisée afin de présenter l'évolution des différentes lois foncières et de comparer le contexte d'abondance des terres dans le temps et celui d'aujourd'hui caractérisé par la croissance démographique, la raréfaction des terres et la modernisation de l'économie.

4.2. Définition des concepts

Selon Le Roy et *al*(1996), le fonds, origine de « foncier », désigne la terre, support des agrosystèmes, des infrastructures pastorales de passage, d'attente et des écosystèmes. La terre constitue donc le support d'espaces artificialisés, agraires ou pastoraux (couloirs de transhumance et gîtes d'étape), et d'espaces naturels, les biotopes. Le foncier est fondamentalement un rapport social, qui a des dimensions économiques, politiques, juridiques, techniques et institutionnelles.

Selon Lachaud (1999), c'est la partie d'espace, plus ou moins importante, dont on a la maîtrise à titre d'outils de production, de source de revenus et même de source de loisirs. S'en assurer la propriété, la défendre, la transmettre, en subir le démantèlement, y accéder, représente un souci constant pour les propriétaires de ce bien qu'est le foncier.

Conflit foncier : C'est un « désaccord portant sur les droits fonciers, ou encore les limites ou le mode d'utilisation d'un terrain. Un conflit foncier se produit lorsqu'il existe une incompatibilité entre plusieurs intérêts individuels ou collectifs concernant un terrain » (FAO, 2003).

Droits fonciers : Ce sont « des droits portant sur un terrain ou d'autres ressources naturelles. Les droits sur une parcelle de terrain peuvent être détenus par plus d'une personne, situation à laquelle correspond le concept de « faisceau de droit » (qui est une métaphore consistant à comparer l'ensemble des droits associés à une parcelle de terrain, à un faisceau de baguettes dont chacune peut être détenue par des personnes différentes et peut être acquise de différentes façons et possédée pendant des périodes différentes) » (FAO, 2003). Ces droits se résument à « l'ensemble des dispositifs comprenant les règles relatives à l'accès à la terre et à sa gestion ». Ils regroupent : les droits de propriété, d'appropriation, de jouissance, d'usufruit, de culture pérenne, de cultures saisonnières ou annuelles, etc.

4.3. Echantillonnage

Après avoir répertorié les limites du domaine du CAP au moyen du GPS; dans un premier temps, nous avons procédé à un recensement de tous les chefs d'exploitation. Au total 62 chefs d'exploitation ont été enquêtés sur les lieux et un échantillon de 5 chefs d'exploitation dans chaque village riverain. Le but de ce recensement est d'avoir une information exacte du nombre d'occupants de la zone concernée et de connaître les différents droits dont disposent ces occupants des villages environnants.

Dans un second temps, les informations obtenues auprès du chef de village, du chef de terre, des présidents des comités villageois de développement, des personnes de ressource de Matourkou et des villages voisins, de la mairie, des ministères techniques et des projets de développement rural nous ont permis de mieux dégager un cadre de concertation.

4.4. Méthode de collecte des données

Les données recueillies sur le terrain sont qualitatives et quantitatives ; des questionnaires sous forme de fiches sont administrés individuellement aux 62 chefs d'exploitation et à un échantillon de 5 exploitants par villages riverains. Les données recueillies à partir des systèmes d'information géographiques nous ont permis d'appréhender

les zones réellement occupées par les populations riveraines. Des interviews avec les autorités locales (chef de village, chef de terre, CVD) et administratives nous ont permis de dégager des axes de concertations.

4.5. Analyse de données

L'ensemble des données de l'étude est soumis à un traitement informatique à partir des logiciels WORD 2007, EXCEL 2007. Ces logiciels sont utilisés pour la saisie, les calculs statistiques, la génération des graphiques.

5. Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées sont entre autre le refus de certains utilisateurs à échanger autour de leurs activités sur le domaine, des menaces à l'encontre de notre guide pendant la phase terrain, le refus de certains présidents CVD à nous rencontrer et le refus de certaines administrations à nous fournir des informations liées au domaine du CAP/M.

Néanmoins, le désir de réussir ce mémoire a permis de braver ces difficultés. Ainsi des données collectées ont permis de rédiger ce mémoire qui s'articule sur deux parties.

6. Plan d'ensemble

Le présent document s'articulera autour de deux (2) parties :

- une première partie qui aborde les généralités : nous présenterons la structure d'accueil ainsi que la dynamique environnementale du CAP/M ;
- une deuxième partie qui présente les résultats suivis de discussions.

PREMIERE PARTIE : GENERALITES

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

1.1 Présentation de la structure d'accueil

Le terroir villageois de Matourkou qui constitue notre zone d'étude relève de la province du Houet. Il est situé à environ 10 km au sud-ouest de Bobo-Dioulasso. Il est limité au sud par le terroir Darsalamy, à l'est par le terroir de Farako-bâ, au nord par les terroirs de Logofouroussou et de Samangan et à l'ouest par le terroir de Kodala.

Le Centre Agricole Polyvalent de Matourkou est situé à environ 10 km de la ville de Bobo-Dioulasso. Il est limité :

- au nord par les villages de Logofouroussou et Samangan ;
- au nord-est par le village de Kodéni et la ville de Bobo-Dioulasso ;
- au sud-est par le quartier Lessou et le village de Farako-bâ ;
- au sud-ouest par le village de Matourkou.

1.2 Relief, hydrographie et climat

La topographie du terroir est caractérisée par l'existence de quelques dénivellations engendrées depuis la falaise de Dingasso, de petites élévations et des bas-fonds. L'ensemble du réseau hydrographique prend le nom du Kou vers le village de Koumi et va rencontrer les eaux de la guinguette (Bonkougou et *al*, 2009). Le terroir de Matourkou est une zone de transition entre les climats tropicaux secs du Nord sahélien et les climats tropicaux humides du Sud guinéen. Ce climat sud soudanien comporte une saison humide et froide de 5 à 6 mois et une saison sèche chaude allant de novembre à avril. Les températures varient entre 17°C et 37°C en saison sèche et 10°C à 32°C en saison humide (Bonkougou et *al*, 2009).

1.3 Date de création et évolution du CAP/M

Le Centre Agricole Polyvalent de Matourkou (CAP/M) est créé par le décret n°358/PRES/ECNA du 13 juillet 1963.

Un panorama historique laisse entrevoir les évolutions suivantes :

- 1963 : transfert de l'école de Saria à Matourkou ;
- 1963 : ouverture du cycle d'Agent Technique d'Agriculture Spécialisé (ATAS) ;
- 1975 : ouverture du cycle de Technicien Supérieur d'Agriculture (TSA) ;
- 2000 : mutation en Etablissement Public de l'Etat (EPE) ;
- 2001 : ouverture du cycle de Technicien Supérieur d'Agriculture Spécialisé (TSAS) ;
- 2008 : ouverture du cycle d'Ingénieur d'Agriculture (IA) ;
- 2009 : fusion avec le Centre de Formation des Formateurs d'Agriculture (CFFA).

1.4 Organisation du CAP/M

Le Centre Agricole Polyvalent de Matourkou comprend les structures suivantes :

- la Direction Générale (DG) ;
- le Secrétariat Général (SG) ;
- la Direction du Contrôle des Marchés et des Engagements Financiers (DCMEF) ;
- l'Agence comptable (AC)

La Direction Générale comprend :

- un Secrétariat Particulier (SP) ;
- une personne Responsable des Marchés avec rang de chef de service
- un secrétariat Général (SP) ;
- un Service Suivi Evaluation (SSE) ;
- un Service de Documentation, de l'Information et des Ressources Informatiques (SDIRI) ;

Le Secrétariat Général comprend :

- un Secrétariat ;
- un Chargé d'études (CE) avec un rang de chef de service ;
- une Direction des Affaires Académiques, de la Formation et du Partenariat Scientifique (DAAFPS) ;
- une Direction de l'Insertion Professionnelle et de la Formation Continue (DIPFC) ;
- une Direction de l'Aménagement et de la Mise en Valeur (DAMV) ;
- une Direction de l'Administration et des Finances (DAF) ;

La Direction des Affaires Académiques, de la Formation et du Partenariat Scientifique comprend les services suivants :

- service des Affaires Académiques ;
- service de la formation des agents de conception (IA et CA) ;
- service de la formation des agents d'exécution (AT) et d'application (TS) ;
- service chargé du recyclage et perfectionnement des enseignants et du personnel ;
- service des Travaux Pratiques (TP).

La Direction de l'Insertion Professionnelle et de la Formation Continue comprend les services suivant :

- service des stages et de l'insertion professionnelle ;
- service de la formation continue ;
- service de l'analyse du marché de l'emploi

La Direction de l'Aménagement et de la Mise en valeur comprend les services suivants :

- service de l'aménagement ;
- service de la production végétale ;
- service de la production animale ;
- service de la gestion des ressources naturelles et de la sécurité du domaine ;
- service de la mécanisation.

La Direction de l'Administration et des Finances comprend :

- service financier ;
- service matériel
- service ressources humaines.

1.5 Missions du CAP/M

Le CAP/M est un Etablissement Public de l'Etat et a pour missions :

- la formation initiale et continue des cadres et techniciens de l'agriculture ;
- la formation, le recyclage et le perfectionnement :
 - o des techniciens de l'agriculture en activité ;
 - o d'autres agents de développement à la demande ;
- la formation et l'accompagnement de producteurs à la demande ;
- l'appui au développement d'une expertise en entrepreneuriat agricole ;
- la conception de nouveaux modules à la demande.

1.6 Contribution du CAP/M au secteur de développement

Les effectifs formés de juillet 1963 au 31 octobre 2011 CAP/Matourkou sont les suivants :

- Ingénieurs d'Agriculture : 10 ;
- Conseillers d'Agriculture : 03 ;
- Techniciens Supérieurs d'Agriculture Spécialisés en semence : 45 ;
- Techniciens Supérieurs d'Agriculture Spécialisés en mécanisation agricole : 44 ;
- Techniciens Supérieurs d'Agriculture : 1629 ;

- Techniciens Supérieurs de Pédologie : 115 ;
- Agents Techniques d'Agriculture : 2767.

Le nombre total de lauréats est 4613.

CHAPITRE II : DYNAMIQUE ENVIRONNEMENTALE DU CAP/M

2.1 L'environnement législatif traditionnel

Au Sahel, c'est souvent le chef du village (en accord avec les notables ou les chefs de lignage de famille fondatrice du village) ou le chef de terre qui supervise les règles de gestion et d'usage des ressources naturelles. L'autorité du chef de terre a un caractère religieux et sacré : c'est en tant que garant d'une alliance originelle avec les génies du lieu qu'il peut affecter les ressources, définir leurs règles d'usage, accomplir les rites propitiatoires liés aux semailles ou aux récoltes, arbitrer les litiges touchant aux ressources ou au non respect de certains interdits rituels, etc (Delville, 1998).

Au Burkina Faso, la terre était une propriété collective dont la gestion déléguée incombait au chef de terre appelé « dougoutigui » (*/dougoul* = village ; */tiguil* = propriétaire) ou « tengsoba » (*/tengal* = terre ; */sobal* = propriétaire). La terre ne pouvait nullement être sujette à une appropriation privée. Le véritable propriétaire est le créateur de l'univers et le gérant, l'esprit de la brousse, selon Bonnet (2001). Au Burkina, jusqu'en 1970, on a avait à faire à un système d'accès négocié au foncier. La gestion de la terre glisse au niveau des familles de base. Les systèmes de décision et le pouvoir de contrôle de l'application des règles communautaires constituent encore des enjeux clés pour la réussite de la gestion foncière (Bonnet, 2001).

L'institution coutumière du terroir de Matourkou utilise des règles généralement connues de tous les acteurs et enracinées dans les valeurs et croyances locales. Ses formes de délibération sont préférées parce qu'elles se passent au niveau du village (MED, 2006). Du fait de son statut social, la chefferie détient l'essentiel des informations concernant les règles d'accès et de gestion des diverses ressources naturelles, ce qui fait d'elle un partenaire obligé dans la définition du contenu de ces règles.

2.2 Cadre foncier moderne

Selon la loi N° : 034-2009/AN portant régime foncier rural, en son article 25, le domaine foncier rural de l'Etat comprend :

- de plein droit, l'ensemble des terres rurales aménagées par l'Etat sur fonds publics ;
- les terres réservées par les schémas d'aménagement du territoire à des fins d'aménagements ;

- les terres rurales acquises par l'Etat auprès des particuliers selon les procédés de droit commun ;
- les terres acquises par l'exercice du droit de préemption ou par application de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'article 26 de cette même loi stipule que toutes les terres constituant le domaine foncier rural de l'Etat doivent faire l'objet de recensement, de délimitation et d'immatriculation au nom de l'Etat. Elles font l'objet d'une gestion rationnelle et durable par les services compétents de l'Etat ou par tout organisme public spécialisé créé à cet effet.

La persistance de la cohabitation entre plusieurs droits crée une multiplicité des centres de décision compliquant ainsi la gestion claire de la terre. Cette parcelle de pouvoir reconnue aux acteurs locaux (élaboration de règles locales, gestion des conflits) doit cependant être admise par les représentants du CAP/M. Une distinction claire est nécessaire entre institution de gestion foncière et institution de régulation des conflits fonciers. L'Etat doit diligenter le transfert effectif des compétences de gestion du foncier et des ressources naturelles en milieu rural (Sanou, 2008).

DEUXIEME PARTIE : RESULTATS ET DISCUSSION

CHAPITRE I : RESULTATS

1.1 Historique du village de Matourkou

Matourkou serait une déformation de Mèto qui signifie en langue Tiéfo « petit frère de Mè », village situé à côté de Darsalamy. Le fondateur du village de Matourkou est Ouattara Botogo, chasseur venu auparavant de Mè où son grand frère était le propriétaire terrien, pour s'installer et former une petite communauté mitoyenne à celle de son frère ; c'est ainsi que fut fondé le village de Matourkou. A ce moment-là, le frère aîné était installé depuis 1929, date à laquelle une exploitation de sisal fut introduite sur les terres de Matourkou. (D. O., chef du village de Massasso, 62 ans, 26/09/2012).

1.2 Organisation de la société Tiéfo

Les populations de Matourkou forment dans leur ensemble deux grands groupes sociaux : les autochtones et les allochtones, qui cohabitent à travers des rapports d'interdépendances.

L'organisation sociale des Tiéfo est basée sur la juxtaposition et l'équilibre des rapports entre les lignages. Le système de filiation est de type bilinéaire et se caractérise par l'appartenance de chaque individu à la filiation matrilinéaire et à la filiation patrilinéaire. L'héritage est bilinéaire, le neveu maternel peut hériter des biens de son oncle par voie matrilinéaire et tout comme le fils de ce dernier. Les autorités impliquées dans la gestion traditionnelle de la zone sont le chef du village et le chef de terre. Le chef du village est investi des pouvoirs politiques et coutumiers. Il est chargé du contrôle social et politique de la communauté ; il régule les litiges et les conflits sociaux. Il est dépositaire des rites relatifs au village. Le chef de terre assure la gestion des terres qui lui sont dévolues traditionnellement. L'ordre social à l'échelle villageoise est assuré de concert par le chef du village, le chef de terre et les chefs migrants ; tous sont interpellés dans la régulation des conflits sociaux.

1.3 Situation de l'occupation du domaine

Le domaine du CAP/M est présentement sous une forte pression démographique qui compromet véritablement son développement et sa modernisation. C'est une zone de prédilection des tensions manifestes entre le CAP/M et les différents utilisateurs ; parfois accompagnée d'actes d'incivisme par des propos tels que « appropriation illégale de nos terres par l'Etat ».Après un constat de sabotage délibéré des anciennes bornes ; l'administration du

CAP/M a implanté de nouvelles bornes (bornes rurales), en février 1997 pour mieux délimiter son domaine. Ces bornes sont remises en cause par les gestionnaires traditionnels. Ces derniers estiment que l'implantation de ces bornes rurales a entraîné une augmentation significative de l'ancienne superficie. Les autochtones remettent en cause le statut public du domaine. Les superficies occupées à ce jour sont très importantes (environ 500 hectares de terres occupées).

1.4 Historique de l'occupation de l'espace du CAP/M

La population résidente actuellement sur le domaine du CAP/Matourkou est d'abord liée à l'arrivée des ouvriers dans le cadre de l'exploitation du sisal vers 1937 (camp Sisalia). A cette date, une usine de fabrication des sacs en sisal fut implantée par les colons dans le terroir de Matourkou. L'introduction de cette nouvelle culture a entraîné l'arrivée d'une vague d'ouvriers dans le terroir de Matourkou. Ces ouvriers ont créé un quartier dénommé « Sisalia » actuellement situé dans l'enceinte du Centre et compte 780 habitants. Le Centre Agricole Polyvalent de Matourkou, créé le 26 juin 1962 suite à un accord entre le gouvernement de la Haute-Volta et le Fonds spécial des Nations Unies, a reçu le transfert du Centre d'apprentissage de Saria le 1^{er} octobre 1963. Ces ouvriers venus de Saria, au nombre de sept (7) familles, ont occupé une enclave adossée à la route de Banfora et du cours d'eau. Enfin, ont suivi les ouvriers de Farako-bâ dans le cadre légal de l'exploitation des terres.

1.5 Impact des villages environnants

1.5.1 Cas des populations de Samangan et de Logofourouso

L'avancée de la ville repousse les populations de Samangan et de Logofourouso sur la périphérie. Conséquences, il s'en suit une pénétration des espaces de cultures des deux villages sur le domaine du CAP/M.

1.5.2 Cas de la zone riveraine de Kodéni

L'implantation progressive de certaines structures à proximité du domaine, plus précisément le Centre de traitement de miel à moins de 100 mètres des bornes du côté Nord et les extensions de lotissement par les communes menacent le Centre sur le même côté Nord. La population de la zone riveraine de Kodéni et beaucoup d'autorités coutumières et surtout communales ignorent les limites du Centre du côté Nord.

1.5.3 Cas des villages de Farako-bâ et de Matourkou

Ces deux villages constituent l'interface avec le domaine foncier du CAP/M et sont en constante interaction avec le domaine depuis sa formalisation. Des sources orales recueillies sur place, il ressort que Ouattara Do Kuie originaire de Logofourso est allé demander des terres de culture au chef de Mê Ouattara Ton Yé. Celle-ci (le chef de Mê était une femme) lui permit de s'installer sur les rivages de Farako-bâ pour son exploitation agricole.

A la mort de Ouattara Do Kuie, son fils Ouattara Longo succède à la tête de l'exploitation. Mais depuis leur installation sur les rivages, la famille Do Kuie et ses descendants amenaient leurs morts enterrés dans les villages de Darsalamy, Samangan, Matourkou. Ce transport de cadavres devenant de plus en plus pénible pour les exploitants de Farako-bâ. Afin de mettre fin au transport de cadavres sur de longues distances, Ouattara Longo est allé demander à Ouattara Togo, enfant du chef de Mê de venir faire des sacrifices de terres.

Après un conseil de famille, Ouattara Togo et 3 de ses frères désignés : Ouattara Sibiri, Ouattara Sandeni et Ouattara Kalifa viennent célébrer les rites, les coutumes et les sacrifices. Ce qui permit d'enterrer les morts sur place à Farako-bâ ; cela depuis 1963.

A partir de 1963, d'autres personnes à la recherche de terres cultivables ont commencé à s'installer à Farako-bâ. Les premiers sont : Bako Bagnini; Sanou Dossa. Suite à une mésentente lors de la récolte de néré, une bagarre éclate entre Bako Bagnini et Sanou Dossa. Bako décide de tuer Sanou à coup de flèches ; celui-ci courut dans sa maison et s'accrocha au toit de sa case. Bako armé de flèches et ne voulant tuer son adversaire qu'en dehors de sa concession, monta la garde devant la cour de Dossa. A bout de forces, Dossa cria au secours. La famille Longo accourut et sépara les protagonistes.

Après la bagarre, Longo Ouattara demande à Ouattara Togo fils du chef de village de Mê, de venir réconcilier les bagarreurs. Bako Bagnini n'a pas accepté la réconciliation. Pour mettre fin à cette querelle de voisins qui persistait, Ouattara Togo confisqua les terres des bagarreurs. Il (Togo) réattribua les terrains à ceux qui voulaient pour construire des habitations et non pour l'exploitation agricole. C'est ainsi que se créa le village de Farako-bâ. (Entretien avec le chef du village et le président CVD, 29/09/2012).

Les populations riveraines des villages de Farako-bâ et de Matourkou ont pratiquement occupé respectivement l'est et le sud du domaine du CAP/Matourkou.

1.6 Disponibilité en réserves de terres du CAP/M

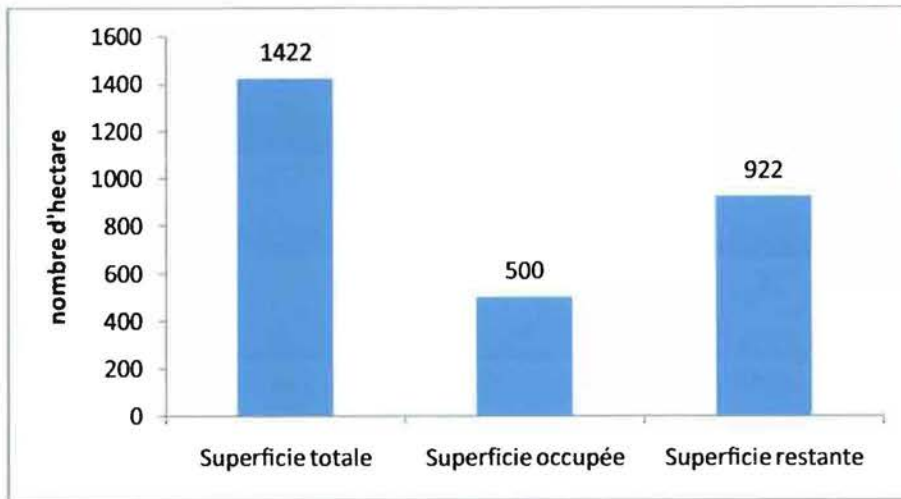


Figure 1 : Constitution du domaine foncier du CAP/M

Source : Données de l'enquête

Le domaine foncier du CAP/M fait une superficie de 1422 hectares. La superficie totale occupée est d'environ 500 hectares, la superficie totale restante est d'environ 922 hectares, soit 65% de la superficie totale. La parcelle aménagée de CAP/M est de 137 hectares soit 9.63% de la superficie totale.

Les infrastructures socio-économiques existantes sur le domaine du CAP/M sont : un terrain de sport (1.86 ha), une école primaire (3.8 ha), les habitats groupés (10.85 ha), le siège du CAP/M (31 ha) et une usine de décorticage du riz : SODERI (15 ha).

1.7 Caractéristiques des exploitants du domaine du CAP/M

1.7.1 Caractéristiques sociodémographiques

Les caractéristiques démographiques des 62 chefs d'exploitation sur le domaine foncier du CAP/M sont matérialisées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Récapitulatif des caractéristiques sociodémographiques des chefs d'exploitation

Caractéristiques des chefs d'exploitation	Modalités	Pourcentage (%)
Statut	Agriculteurs autochtones	39
	Agriculteurs allochtones	58
	Eleveurs autochtones	0
	Eleveurs allochtones	3

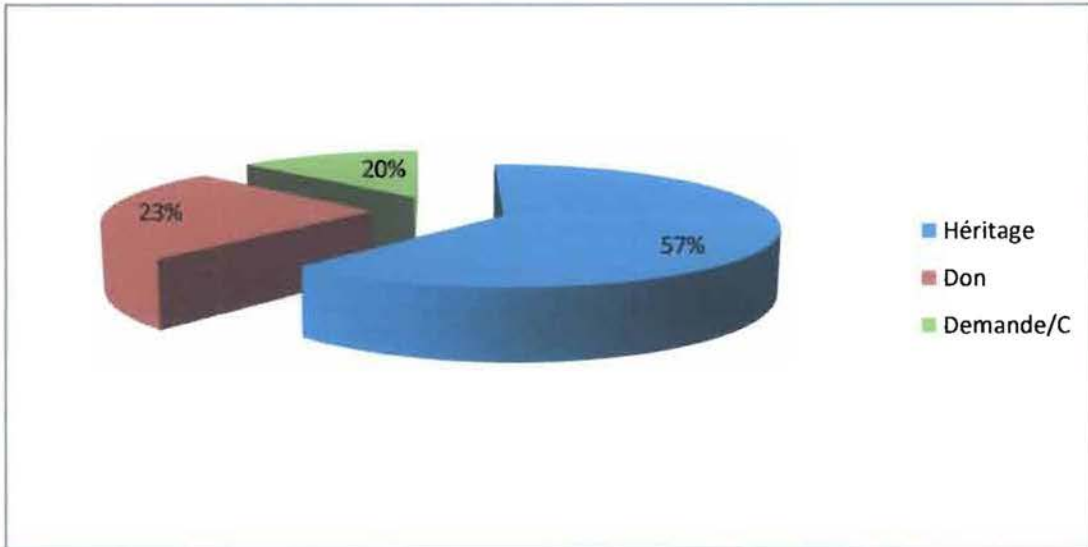
Genre	Masculin	87
	Féminin	13
Ethnies	Tiéfo	40
	Gurunsi	18
	Moagha	14
	Bwa	8
	Peul	4
	Tusian	3
	Djan	3
	Bisa	1
	San	1
	Sonraï	1
	Dagara	1
Lobi	1	
Age	Moins de 30 ans	8
	Entre 30-50 ans	40
	Plus de 50 ans	52
Situation matrimoniale	Monogames	58
	Polygames	27
	Célibataires	15
Taille des exploitations	< 5 personnes	8
	[5-10[personnes	42
	[10-15[personnes	27
	[15-20[personnes	10
	≥ 20 personnes	13
Taille des exploitants	< 5 personnes	58
	[5-10[personnes	29
	[10-15[personnes	5
	[15-20[personnes	5
	≥ 20 personnes	3

Source : données de l'enquête.

De ce tableau, il ressort que 42% des chefs d'exploitation sont autochtones contre 58% d'allochtones. 87% sont de sexe masculin et 13% de sexe féminin. Les ethnies majoritaires sur le Centre sont respectivement les Tiefos, les Gurunsi, les Moose, les Bwaba et les Peul. Les Tusian, les Djan, les Bisa, les Sanan, les Sonraï, les Dagara et les Lobi sont les ethnies minoritaires sur le domaine du CAP/M. 8% des chefs d'exploitation ont moins de 30 ans, 40% ont un âge compris entre 30 et 50 ans et 52% ont plus de 50 ans. La taille des exploitants est de 87% compris entre 5 à 15 personnes.

1.7.2 L'accès à la terre sur le domaine

Sur le domaine foncier du CAP/M, la terre est traditionnellement gérée par les occupants malgré son statut ; les ressources foncières sont sous la responsabilité de l'administration du CAP/M. Les formes d'accès à la terre sur ce domaine sont illustrés par la figure ci-dessous.



Source : Données de l'enquête.

Figure n°2 : Modes d'acquisition des terres sur le domaine du CAP/M

La figure montre que 57% des chefs d'exploitation ont hérité des terres de leurs parents par voie patrilinéaire et/ou matrilinéaire, autrefois données dans le cadre de l'exploitation du sisal par le colon.

Dans cette catégorie de chefs d'exploitation, les superficies varient entre 1 et 12 ha. 23% des chefs d'exploitation ont acquis leurs parcelles sous forme de dons auprès des chefs du village, dont les superficies varient entre 1 et 5 ha, et 20% des chefs d'exploitation ont acquis leurs parcelles sous forme de demande auprès de l'administration du CAP/M.

1.8 Avis des acteurs sur le processus de concertation

1.8.1 Avis des gestionnaires traditionnels

Cette catégorie d'acteurs épouse l'idée de la mise en place d'un cadre de concertation pour plusieurs raisons. D'abord ce cadre permettra d'instaurer un climat de confiance entre l'institution et les gestionnaires traditionnels, ensuite une prise en compte de la légitimité des gestionnaires traditionnels dans la gestion des ressources naturelles du terroir et enfin une participation des jeunes du terroir aux activités du CAP/M.

1.8.2 Avis de l'institution

L'administration de CAP/M a engagé une réflexion pour la gestion des 1422 hectares. Seulement 137 hectares sont actuellement aménagés (soit 9,63% de la superficie totale) par le CAP/M pour ces différentes activités. L'administration entend créer un processus de concertation avec les différents comités villageois ; l'objectif de ce cadre de concertation est d'offrir un cadre d'échanges qui puisse permettre de convenir d'un document de base sur l'ensemble des activités pour l'élaboration d'un plan d'aménagement du domaine du CAP/M. A cet effet, un atelier de réflexion qui s'est tenu des 17 et 18 juin 2011 sur la gestion intégrée des ressources naturelles (RN) du domaine du CAP/Matourkou dans le cadre de la mise en œuvre du schéma d'aménagement du sous-bassin versant de Farako-bâ a abouti à sept (07) axes d'intervention qui sont essentiellement i) le foncier, ii) les ressources hydro-agricoles, iii) l'aménagement forestier, iv) la production végétale, v) la production animale et vi) le domaine de l'administration et enfin les questions de populations, de renforcement des capacités et de communication. Ces résultats ont été présentés à l'unité de gestion du projet BKF 012-PAGREN le 09 février 2011. Les résultats ont été jugés pertinents mais doivent faire l'objet de mise en œuvre concrète sur le terrain. Pour ce faire le CAP/M a sollicité l'appui du projet BKF 012-PAGREN qui a marqué son accord.

Consciente de cette situation l'administration pense que ce cadre sera un acte de transfert de gestion avec les autorités traditionnelles ; d'analyser le type de contrat d'assistance des exploitants et d'échanger sur les éléments clefs en matière de Gestion Intégrée des ressources Naturelles et de gouvernance foncière.

1.8.3 Avis des exploitants

Cette catégorie d'acteurs reste opposée à l'initiative de la mise en place d'un processus de concertation. Ils justifient leur position par les raisons suivantes : d'abord 42% des exploitants

pensent que ce processus est une tentative d'une autre forme d'expropriation de leurs terres ; ensuite 54% pensent à une forme de leur exclusion du domaine et enfin 6% avancent le retour de la politique de forfait de 5000 fCFA/ hectare/ campagne.

1.8.4 Avis des services techniques de l'Etat

Il ressort des entretiens avec ces structures que la mise en place d'un cadre de concertation est impérative. Elles suggèrent l'assise d'une bonne base de négociation en impliquant tous les acteurs. Ces services proposent de privilégier des actions participatives au lieu d'actions répressives ; ils ne perdent pas de vue la complexité foncière doublée du statut public du domaine.

1.8.5 Avis de la commune

La représentation de la commune de Bobo-Dioulasso approuve l'idée de la mise en place d'un processus de concertation pour deux (2) raisons : la première raison est l'instauration d'un climat de paix social dans le terroir et les villages environnants au profit d'une gestion durable du domaine. La deuxième raison, cette démarche s'inscrit dans la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu rural au Burkina Faso. La commune s'engage à accompagner les différents acteurs pour l'atteinte des objectifs.

CHAPITRE II : DISCUSSION

2.1 Le CAP/M entre légalité et légitimité

La question foncière du CAP/M est confrontée à une superposition de deux modes de gestion : (i) la gestion coutumière qualifiée de légitime, c'est-à-dire que les gestionnaires traditionnels sont les seuls habilités à résoudre les questions liées à la gestion de la terre et des ressources naturelles ; et (ii) la gestion par l'institution qualifiée de légale, c'est-à-dire conforme à la loi. Delville (1998) ajoute que quelle que soit la politique menée par divers Etats au fil de l'histoire vis-à-vis de cette institution locale (association, combat ou ignorance), les faits montrent clairement que, dans tous les cas, la chefferie reste jusqu'à nos jours l'institution politique reconnue par les populations comme légitime pour s'occuper de l'administration des affaires locales et de gestion des ressources naturelles. Faure et *al* (1990) montrent que la question foncière a été posée dès le début de la période de colonisation selon une problématique qui reste encore d'actualité : les responsables des services des domaines de l'ancienne Afrique Occidentale Française (AOF) ont, entre 1899 et 1901, évolué entre deux tendances, l'une privilégiant le respect et la reconnaissance des droits coutumiers, l'autre la généralisation de la propriété foncière du code civil de 1804. Rochegude (2001) constate que malgré les efforts de certains pays, le découpage administratif territorial en collectivités de divers niveaux qui se superposent aux circonscriptions administratives (ou parfois les remplacent), pose d'énormes problèmes de légitimité. Bonnet (2001) atteste que les zones rurales sont caractérisées par la coexistence de plusieurs normes et règles relevant soit des systèmes locaux soit de l'administration étatique. Ouédraogo (2009) pense que la superposition des espaces d'intervention des instances avec d'autres instances administratives peut être porteuse de conflits. La conséquence de cette coexistence est la prolifération d'institutions non hiérarchisées et qui disposent toutes de légitimité relative. Ce dualisme implique une incertitude sur les droits et fragilise les systèmes locaux de gestion des terres.

Ce dualisme dans la gestion du domaine du CAP/M se traduit par l'absence de collaboration entre la gestion administrative et celle traditionnelle. Crousse et *al* (1986) pensent que c'est une rencontre conflictuelle entre deux modes de penser et de pratiquer l'espace et qu'il ne s'agit pas de deux mondes en parallèle mais d'une articulation étroite entre eux. Delville (1998) reconnaît que les systèmes fonciers locaux suffisent en général à garantir les droits, et qu'on peut à l'inverse imaginer, là où ils ne suffisent plus, des façons de combiner sécurisation par la communauté et sécurisation par l'Etat.

La gestion du domaine du CAP/M nécessite une gestion concertée de tous les acteurs. Bonnet (2001) d'ajouter que ce type d'expérience veut contribuer à établir une paix sociale durable grâce à la clarification des droits fonciers, mais aussi à établir une documentation foncière complète à même de donner à l'Etat et aux populations, les moyens de décider des utilisations possibles. Delville (1998) confirme qu'une gestion durable et efficace des ressources possédées en commun est tout à fait possible. Mathieu (1995) décrit, pour les pays du sahel, les conditions d'émergence et de maintien des régimes de propriété communautaire. Il souligne la nécessité d'un système local d'autorité fort, et le rôle essentiel de l'Etat pour donner un statut juridique à ces droits et les faire respecter. Le Roy (2001) conclut que la question des droits dits coutumiers en est donc un bon révélateur en offrant l'opportunité de construire dans l'entre-deux de la tradition et de la modernité, une approche originale de la vie en société.

2.2 Les conséquences de l'occupation du domaine à travers l'histoire du peuplement

Le terroir de Matourkou fut toujours organisé sur des bases traditionnelles et coutumières même après avoir été dépossédé de sa partie fertile au profit de la production du sisal vers 1937 par les colons. Dès lors, cette partie a connu de profondes mutations demeurant ainsi le domaine du CAP/M. Dans l'analyse des responsables coutumiers, les droits fonciers des autochtones n'ont pas été considérés dans l'octroi de ce domaine. C'est pourquoi on n'arrive pas à canaliser les différentes activités menées dans ladite zone car les populations ont considéré cela comme une expropriation de leurs terres et celles des ancêtres. C'est ainsi que Sanou et *al* (2003) considèrent cela comme un facteur de blocage de la dynamique de mise en œuvre des programmes d'aménagement et de gestion. Les travaux de Zongo (2009) montrent une remise en cause des contrats anciens qui avaient été négociés et conclus dans un contexte de forte disponibilité foncière dans les zones de colonisation agricole. Ces résultats confirment ceux de MED (2006) qui attestent que les bases juridiques des contrats étant coutumiers, donc non écrites, sont dénoncées par les autochtones qui procèdent à des affectations progressives par portion. Dialla (2003) atteste que ce qui est recherché dans le régime foncier coutumier constitué par un ensemble de règles non écrites, fortement hiérarchiques et ancestrales, c'est beaucoup plus la sécurité et la cohésion du groupe qu'une exploitation de la terre au sens purement économique du terme. Les travaux de Lachaud (1999) montrent que l'expropriation d'un tel domaine est liée à une déclaration d'utilité publique valable accompagnée d'une évaluation de l'indemnité.

2.3 Vers une approche participative de gestion du terroir

Face à l'échec des tentatives de gestion étatique du foncier, il est couramment prôné une « meilleure prise en compte des systèmes fonciers coutumiers » (Chauveau, 1997).

Devenue consciente de la pression sur le domaine du CAP/M et confronté à des conflits des différents groupes d'usagers, l'administration du CAP/M a pris l'initiative d'engager un processus de concertation pour l'exploitation des ressources naturelles du domaine. Cette phase d'élaboration des règles s'avérera capitale car elle permettra de prendre en compte les aspirations de l'ensemble des acteurs. MED (2006) atteste que des cadres de concertations départementaux (cas de Samorogouan dans la province du Kéné Dougou) sont des structures ad hoc initiées par les préfets en vue de suivre les activités menées sur leur territoire administratif. Cette réglementation doit être en accord avec la législation nationale ; elle se base sur la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR), les arrêtés relatifs aux membres et attributions des Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs (CVGT) et sur les décrets portant attributions des autorités administratives.. Il faut comprendre que ce processus est dialectique, c'est-à-dire que l'on peut parfois assister à une résistance des rapports sociaux anciens, voire à la récupération, par eux, de la rationalité des nouveaux rapports, pour les réinterpréter en leur faveur. Selon Ouédraogo(2009), ces solutions, dans le contexte actuel du Burkina Faso, doivent à la fois combiner les aspects techniques organisationnels et juridiques pour assurer, d'une part, la gestion durable des ressources naturelles et, d'autre part, la sécurisation foncière suffisante. Bonnet (2001), confirme que ce type veut contribuer à établir une paix sociale durable grâce à la clarification des droits fonciers, mais aussi à établir une documentation foncière complète à même de donner à l'Etat et aux populations, les moyens de décider des utilisations possibles. Durand et Durand et *al* (2012) pensent que dans un contexte où s'accroît la pression sur le foncier, la mise en place d'instances locales de règlement de ces litiges permettra localement d'en limiter les conséquences sur la stabilité sociale. Delville (1998), d'ajouter qu'un environnement est à créer pour que la gestion du foncier relève de bases clarifiées intégrant un processus de règlement des conflits régulateur, et non déstructurant. Pour cela un choix politique clair est nécessaire en faveur de la disparition de la multiplicité de pouvoirs de décision parallèles. Après un temps d'expérimentation Drabo et *al* (2003) pense que le contenu de la législation foncière pourrait être modifié pour tenir compte des acquis obtenus par les instances locales.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de notre étude qui s'est déroulée dans le terroir de Matourkou plus précisément orientée sur le domaine du CAP/M, il est ressorti que l'agriculture demeure la principale activité. Le terroir de Matourkou est organisé et géré de manière traditionnelle. Les ressources foncières sont gérées sur la base du droit foncier traditionnel, c'est-à-dire que les droits d'accès à la terre et aux ressources naturelles sont définis par les autorités foncières locales. Cette organisation sociale est toujours d'actualité et se manifeste dans les us et coutumes et dans les pratiques quotidiennes des populations.

Les productions traditionnelles sur le domaine du CAP/M sont faites dans un contexte d'occupation illégale dont les raisons avancées sont entre autre le fort taux d'accroissement démographique, le manque de terres cultivables, la recherche des terres fertiles et des droits d'usages dont disposent certains utilisateurs. Les exploitations agricoles sont de type intensif et se caractérisent par une agriculture dominée par des exploitations de type familiale et consommatrice d'espace.

Concernant le niveau d'occupation, 500 hectares des terres, soit 45% sont illégalement occupées par les populations à des fins agricoles et pastorales. Cette dynamique d'occupation est aussi liée à une forte présence humaine à la périphérie du CAP/M due à l'avancée rapide de la ville.

Concernant la gestion concertée du domaine, les principaux utilisateurs, les gestionnaires coutumiers et l'institution sont favorables à la mise en place d'un processus de concertation au profit d'une gestion durable et non conflictuelle du domaine.

Dans ce processus la commune s'engage à accompagner les acteurs dans l'atteinte des objectifs.

En définitive les hypothèses émises se sont révélées fondées. La première hypothèse qui stipule que l'occupation des terres de Matourkou procède d'une condition historique d'expropriation des terres du domaine rural est vérifiée ; la deuxième hypothèse qui montre que le niveau d'occupation du domaine par les populations aujourd'hui compromettrait à long terme le développement du Centre est vérifiée et la troisième hypothèse qui soutient qu'une implication des populations dans la gestion du patrimoine du domaine garantirait une gestion concertée est vérifiée.

Au regard de ce qui précède, nous formulons les recommandations suivantes susceptibles d'encourager le niveau d'implication des populations dans la gestion concertée du domaine :

- à l'endroit de l'institution, nous envisageons d'abord la sensibilisation des occupants avec une plus grande prise en compte des populations pauvres, et de la gestion coutumière des terres ; ensuite de faire une étude socio-économique des projets futurs avant leur réalisation et d'organiser un atelier de réflexion avec les différents acteurs pour la mise en place des bases d'un processus de concertation; le CAP/M doit prendre l'engagement d'élaborer un document d'orientation en exploitant les résultats des différentes concertations. Enfin Les activités de l'élaboration du plan d'aménagement du domaine du CAP/M doivent s'inscrire dans une approche participative afin de donner un cadre d'échange et de concertation entre tous les acteurs concernés mais surtout favoriser l'appropriation de ces activités par tous à travers une planification participative et stratégique.
- à l'endroit des utilisateurs et des gestionnaires traditionnels. nous souhaitons une bonne collaboration avec l'institution dans le cadre du dialogue en vue de leur meilleure implication dans la gestion du patrimoine ; cette gestion passe par un changement de comportement belliqueux entre les différents acteurs et une exploitation durable du domaine.
- à l'endroit de la commune ; avec le nouveau découpage, la gestion du terroir de Matourkou relève de la gestion de l'arrondissement n°7 de la ville de Bobo-Dioulasso. il est nécessaire, conformément à la loi N°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural précisément en son article 26 : « Toutes les terres constituant le domaine foncier rural de l'Etat doivent faire l'objet de recensement, de délimitation et d'immatriculation au nom de l'Etat. Elles font l'objet d'une gestion rationnelle et durable par les services compétents de l'Etat ou par tout organisme public spécialisé créé à cet effet. » ; que le conseil communal avec l'ensemble des acteurs doivent parvenir à la mise en place d'un processus de concertation. Ce cadre de concertation aura pour fonction l'examen des questions foncières et de gestion des ressources naturelles du terroir.

BIBLIOGRAPHIE

BONKOUNGOU L., DJIGUIMD S.D.Y., KABORE F.S.L., OUEDRAOGO A.F., OUEDRAOGO M., ROUMBA Y.R., SANKARA M.E. et SAWADOGO A., 2009. **Etude du milieu et structure d'encadrement** ; Rapport de stage de fin de 2^{ème} Année, CAP/Matourkou, 14^{ème} promotion, 17p.

BONNET B., 2001. **Problématique foncière et gestion des ressources communes : Regard sur quelques situations et expériences en Afrique de l'Ouest**, IRAM, 8p.

CHAUVEAU J.P., 1997. **Jeu foncier, institutions d'accès à la ressource et usage de la ressource : une étude de cas dans le centre ouest ivoirien**. Paris, Karthala, 360 p.

CROUSSE B., LE BRIS E., LE ROY E., 1986. **Espaces disputés en Afrique Noire ; Pratiques foncières locales**, Paris, éd. Karthala, 426 p.

DELVILLE A.P., 1998. **Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité**. Coopération française, éd. Karthala, 744 p.

DIALLA E., 2003. **La question foncière sur les périmètres hydro-agricoles du Burkina Faso**, CAPES. 22 p.

DRABO I., ILBOUDO F., TALLET B., 2003. **Dynamique des populations, disponibilité en terres et adaptation des régimes fonciers : le Burkina-Faso: une étude de cas**. Institut de géographie, Université de Paris I, 114 p.

DURAND A.L. et LE ROY E. ; 2012. **La situation foncière en Afrique à l'horizon 2050**. Agence Française de Développement, 15p.

FAO., 2005. **Accès à l'espace rural et l'administration foncière après des conflits violents**. Etudes sur les régimes fonciers. Rome, 83p.

FAO., 2003. **Le régime foncier et le développement rural**. FAO ETUDE SUR LES REGIMES FONCIERS 3/Rome 2003. 65 pages.

FAURE A., LE ROY., 1990 : **Experts et développeurs face aux enjeux de la question foncière en Afrique Francophone**. Les cahiers de recherche développement, n° 25.

IIED., 2005. **Le foncier en Afrique. Actif marchand ou moyen de subsistance sûr**. Programme aride, dossier n° 136, 20 p.

LACHAUD J. ; 1999. **Les droits du propriétaire rural : Appropriation Transmission Défense**, Paris, édition France Agricole, 223p.

- LE BRIS E., LE ROY E., MATHIEU P., 1991. **L'appropriation de la terre en Afrique noire ; manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières**, Paris, éd. Karthala, 359 p.
- LE ROY E., 2001 : **Actualité des droits dits « coutumiers » dans les pratiques et les politiques foncières en Afrique et dans l'Océan Indien à l'orée du XXI^e siècle**, In : « **Retour au foncier** », Bulletin de liaison numéro 26.
- LE ROY E., KARSENTY A., BERTRAND A., 1996. **La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables**, Paris, Ed. Karthala, 388 p.
- LUND C., 1997. **Les conflits fonciers et le droit étatique, communautaire et local au Burkina Faso**. IIED, programme zone aride, Dossier n° 70, 15 p.
- MARIE J., KARSENKY A., 1998. **Les tentatives de mise en ordre de l'espace forestier en Afrique Centrale**. Paris, Karthala, 175 p.
- MATHIEU P., 1995. **Le foncier et la gestion des ressources naturelles**, éd Actions locales, enjeux fonciers et gestion de l'environnement au Sahel, cahier du CIDEP N°27, Louvain pp 46-59.
- MED., 2006. Symposium sur les migrations au Burkina Faso : **la gestion administrative des conflits liés à la migration interne au Burkina Faso**, Ministère de l'Economie et du Développement, Les échos du terrain, Rapport final, 24p.
- OUEDRAOGO M., 2009. **Le foncier dans les politiques de développement au Burkina Faso**, CAPES, 22 p.
- PNSFMR. ; 2007. **Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural**. MAHRH, 49 p.
- RAYNAUT C., 1997. **Sahels, diversité et dynamique des relations sociétés-nature**, édition Karthala, 430 p.
- ROCHEGUDE A., 2001. **Foncier et décentralisation : Réconcilier légalité et la légitimité des pouvoirs domaniaux et fonciers**. Bulletin de liaison, N°26 septembre 2001, 32 p
- SANOU S., 2008. **La constitution d'institutions locales légitimes de gestion foncière en milieu rural au Burkina Faso : assiste t-on à une esquivé des enjeux de pouvoirs et une méprise du jeu des acteurs ?** 17 p.

SANOU S., OUATTARA B.G., ZIO B.S., 2003. Elaboration et validation des règles locales de gestion foncière dans les zones de terroirs au Burkina Faso. Tome 3 : synthèse et recommandations. Rapport final, 27 p.

WINTER M., 1998. La gestion décentralisée des ressources naturelles au sahel : bilan et analyse, programme zones arides, Dossier n° 81, iied, 24 p.

ZONGO M., 2009. « Terre d'Etat, loi des ancêtres ? Les conflits fonciers et leurs procédures de règlement dans l'Ouest du Burkina Faso », In Les Cahiers du Cerleshs, tome XXIV, n°33. PP 11-143.

ZONOU B., 2004. Problématique foncière dans l'Ouest du Burkina Faso, quelles interactions fonciers-socio-territoriale ? DEA, Toulouse,

ZONOU B.; OUOBA S., OUEDRAOGO M., ZERBO I., 2012. Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural et la loi portant régime foncier rural, document de synthèse du producteur, FEPA/B, 76p.

ANNEXE

ANNEXE 1 : Entretien avec les populations riveraines

- 1- Pourriez-vous nous parler sommairement de l'historique de votre terroir ?
- 2- Connaissez-vous les limites de votre terroir ?
- 3- Ces limites ont-elles évoluées dans le temps et dans l'espace ?
- 4- Combien de quartiers compte le village de Matourkou ?
- 5- Combien de quartiers sont sur le domaine du CAP/M ?
- 6- Comment sont faites leurs installations sur le domaine du CAP/M ?
- 7- Connaissez-vous les limites du CAP/Matourkou ?
- 8- Ces limites ont-elles évoluées dans le temps et dans l'espace ?
- 9- Quelles sont les modes d'accès à la terre autrefois ?
- 10- Quelles sont les modes d'accès à la terre actuellement ?
- 11- Quels sont les principaux usagers ou utilisateur de la terre dans votre terroir ?
- 12- Quelles sont les principales spéculations produites dans votre terroir ?
- 13- Quelles est la superficie moyenne des exploitations dans votre terroir ?
- 14- Selon vous quelle pourrait être la superficie du CAP/M ?
- 15- Quels sont les moyens utilisés pour sécuriser vos terres ?
- 16- Disposez-vous des réserves de terres ?
- 17- Quelle est la situation actuelle des conflits ?
- 18- Enregistrez-vous des dégâts d'animaux dans vos champs ?
- 19- Que pensez-vous de la mise en place d'un cadre de concertation au CAP/M ?
- 20- Faites-vous partir d'une organisation villageoise ?
- 21- Quelles relations tissez-vous avec les administrateurs du CAP/M ?
- 22- Seriez-vous favorable à la gestion des ressources du CA/M ?
- 23- Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans la gestion du foncier ?
- 24- Que préconisez-vous pour une meilleure gestion du foncier à Matourkou

ANNEXE 2: Questionnaire adressé aux services techniques

1. Comment percevez-vous la question foncière dans le terroir de Matourkou ?

2. Connaissez-vous les limites du CAP/M ? Si oui donner sa superficie.

3. Selon vous quelles sont les raisons d'occupation du domaine de CAP/M ?

4. Pensez-vous qu'il est possible de créer un cadre de concertation dans la gestion du domaine foncier du CAP/M ?

5. Quelles suggestions faites-vous pour une meilleure gestion de ce domaine ?

6. Autres suggestions

ANNEXE : 3 QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX OCCUPANTS

N° :

Date : / / 2012

Quartier :

I- IDENTIFICATION DE L'ENQUETE

Nom et prénom :

Ethnie :

- 1- Tranche d'âge : Moins de 30ans (1) Entre 30 et 50 ans (2) Plus de 50 ans (3)
- 2- Statut : Autochtone (1) Migrant (2)
- 3- Foyer : Célibataire (1) Polygame (2) Monogame (3)
- 4- Nombre de personnes en charge ?
- 5- Nombre de personnes qui partent aux champs ? :

II- SYSTEME DE PRODUCTION

Gestion des spéculations

6- Quelles sont les spéculations que vous produisez sur le domaine ?

Mil (1) Maïs (2) Sorgho (3) Niébé (4) Arachide (5) Voandzou (6) coton (7)

Autres à préciser :

7- Attachez-vous une importance particulière à une culture ? laquelle ? :

Qu'est ce qui explique cela ? :

8- Quel type de cheptel possédez-vous sur le domaine ?

Bovin (1) Ovin (2) Caprin (3) Volaille (4) Porc (5)

9- Importance du cheptel :

Bovins : moins de 5 (1) 5 à 10 (2) 10 à 15 (3) 15 à 20 (4) Plus de 20 (5)

Caprins : moins de 5 (1) 5 à 10 (2) 10 à 15 (3) 15 à 20 (4) Plus de 20 (5)

Ovins : moins de 5 (1) 5 à 10 (2) 10 à 15 (3) 15 à 20 (4) Plus de 20 (5)

Volaille : moins de 5 (1) 5 à 10 (2) 10 à 15 (3) 15 à 20 (4) Plus de 20 (5)

Porcs : moins de 5 (1) 5 à 10 (2) 10 à 15 (3) 15 à 20 (4) Plus de 20 (5)

Gestion de la fertilité

10- Faites-vous des apports de matière organique aux champs ? Oui (1) Non (2)

11- Pratiquez-vous la jachère ? Oui (1) Non (2)

12- Si oui quelle est sa durée ? Moins de 3 ans (1) Entre 3 à 5 ans (2) plus de 5 ans (3)

13- Epargnez-vous les arbres lors de l'installation des champs ? Oui (1) Non (2)

Si oui quelles espèces ?

14- Brûlez-vous les souches des arbres lors de l'installation des champs ? Oui (1) Non (2)

15- Utilisez-vous des engrais chimiques ? Oui (1) Non (2)

16- Pratiquez-vous la rotation des cultures ? Oui (1) Non (2)

Capacité de production

17- Classez les superficies des productions emblavées :

Céréales : Moins de 5 ha (1) 5 à 10 ha (2) Plus de 10 ha (3)

Légumineuses : Moins de 5 ha (1) 5 à 10 ha (2) Plus de 10 ha (3)

Coton : Moins de 5 ha (1) 5 à 10 ha (2) Plus de 10 ha (3)

Superficie totale exploitée :

18- Pratiquez-vous la culture attelée ? Oui (1) Non (2)

19- Possédez-vous une charrette ? Oui (1) Non (2)

III- GESTION DU FONCIER

20- Période de votre dernier défrichement ?

Cette année (1) Moins de 5 ans (2) Plus de 5 ans (3) Depuis le temps des parents

21- A-t-il porté sur une jachère ? Oui (1) Non (2)

22- Pour vos défrichements sur le domaine, qui vous a octroyé la terre ?

Chef de village (1) Alliés (2) Héritage (3) Administration (4) Autres (5) :

23- Modalité d'acquisition des terres : Achat (1) Prêt (2) Don (3) Propriété familiale (4)

24- Si prêt ou don, y'a-t-il une contrepartie ? Oui (1) Non (2)

25- Si oui quelle est la nature de la contrepartie ? A préciser :

26- Plantez-vous des arbres sur votre terrain ? Oui (1) Non (2)

27- Si non pourquoi ?

28- Pouvez-vous léguer vos terres ? Oui (1) Non (2)

29- Quelles sont vos moyens de productions ? :

30- Avez-vous déjà reçu une formation pour améliorer vos rendements ? Oui (1) Non (2)

31- A-t-elle portée sur quoi ? :

32- Connaissez-vous les limites du CAP ? Oui (1) Non (2)

33- Selon vous quelle pourrait être sa superficie ? :

34- Comment jugez-vous la présence du CAP dans votre vie quotidienne ?

Bénéfique (1) Contraignante (2) Sans effet particulier (3)

35- Sériez-vous favorable à l'installation d'une zone tampon ? Oui (1) Non (2)

36- Comment comptez-vous gérer votre présence sur le site ? :

37- Avez-vous connu des dégâts sur votre champ ? Oui (1) Non (2) Quand ?

38- Comment cela a été réglé ?

39- Avez-vous des réserves terres dans le terroir ? Oui (1) Non (2)

40- Si non pourquoi ?

41- Avez-vous des réserves de terres sur le domaine du CAP ? Oui (1) Non (2)

42- Où sont situées vos zones de pâtures ?

Sur le CAP (1) Au voisinage du CAP (2) Loin du CAP (3) Dans le village (4)

43- Pratiquez-vous la transhumance ? Oui (1) Non (2) Si Oui la destination :.....

44- Avez-vous été informé par le CAP de votre présence sur son domaine ? Oui (1) Non (2)

45- Sinon que pensez-vous de votre présence ? :

46- Avez-vous connu des conflits à propos du domaine ? Oui (1) Non (2)

47- Si oui combien de fois ? :

48- A quelle période date le dernier ?

L'année en cours (1) Moins de 5 ans (2) Plus de 5 ans (3)

49- Comment cela a été réglé ? (circuit à préciser :))

50- Quelle est votre perception du CAP/M ?

C'est pour le village (1) L'état (2) pour tout le monde (3)

51- Avez-vous une idée de comment le domaine est devenu CAP ? Oui (1) Non (2)

52- Si oui pouvez-vous nous faire un bref résumé ?

53- Seriez-vous favorable à participer à la gestion des ressources naturelles du CAP/M ?

54- Si oui comment ?

55- Quelles relations tissez-vous avec les administrateurs du CAP/Matourkou ?

56- Environ combien de personnes exploitent le domaine du CAP/M ?

Moins de 20 (1) 20-40 (2) 40-60 (3) 60-80 (4) 80-100 (5) Plus de 100 (6)

57- Le CAP/M vous a une fois demandé une contribution pour l'exploitation de son domaine ?

Oui (1) Non (2)

58- Si oui donner ces conditions ?.....

59- Pouvez-vous contribuer à hauteur de combien par hectare/ campagne ? :.....

60- Seriez-vous favorable à la mise en place d'un comité de gestion ?

Oui (1) Non (2)

Si non pourquoi ? :

Guide d'entretien adressé au chef du village et/ou aux gestionnaires traditionnels du foncier

- 1- En quelle année aviez-vous été intronisé ?
- 2- Quelle est votre nom ?
- 3- Quel est votre âge ?
- 4- Pourriez-vous nous parler sommairement de l'historique de votre terroir ?
- 5- Combien de chefs y a-t-il lieu depuis la création de votre village ?
- 6- Connaissez-vous les limites de votre terroir ?
- 7- Ces limites ont-elles évoluées dans le temps et dans l'espace ?
- 8- Connaissez-vous les limites du CAP/Matourkou ?
- 9- Ces limites ont-elles évoluées dans le temps et dans l'espace ?
- 10- Parlez nous des modes d'accès à la terre qui ont été pratiqué autrefois et ceux pratiqué actuellement ?
- 11- Quels sont les principaux utilisateurs de la terre dans votre terroir ?
- 12- Quelle est la superficie moyenne des exploitations dans votre terroir ?
- 13- Quelles sont les moyens utilisés pour sécuriser vos terres ?
- 14- Disposez-vous des réserves de terres ?
- 15- Comment appréciez-vous le niveau de partenariat avec le CAP/Matourkou ?
- 16- Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans la gestion du foncier ?
- 17- Seriez-vous participer à la mise en place d'un cadre de concertation dans la gestion du domaine du CAP/M ?
- 18- Pensez-vous que votre population peut participer à une meilleure gestion des ressources naturelles du terroir ? Si oui comment ?
- 19- Que préconisez-vous pour une meilleure gestion du foncier dans le terroir de Matourkou ?
- 20- Autres suggestions.